

sont d'anciens catholiques qui, pour échapper à la juridiction de leur évêque orthodoxe, ont fait semblant de se convertir à l'islamisme en 1571 ; et comme ils ont secrètement conservé les dogmes religieux de la foi chrétienne, l'ironie populaire les a marqués de ce surnom.

Les villes principales de l'île sont Nicosie, siège du gouvernement, 25,000 habitants ; Larnaca, rade principale et ville commerciale de l'île ; Limassol, 12,000 âmes, grand commerce de vin ; Tamagouste, et Kerinia sur la côte de Caramanie. Les musulmans, concentrés, dominent à Nicosie, Kerinia, Tamagouste, et dans les villages autour de ces villes. Les Grecs sont en majorité dans les montagnes du Trodos, l'ancien Olympe d'Homère, et dans les villes de Larnaca et de Limassol. Les Lino-Pampaki habitent les collines du Carpas, haut promontoire qui s'avance dans la mer dans la direction du golfe d'Alexandrette. En 1861, on transporta trois ou quatre mille Circassiens à Chypre ; il n'en reste plus que cinq à six cents.

Comme climat, température, c'est enchanteur, excepté dans quelques parties basses où règne la *malaria*. Les productions de l'île sont variées, et font l'objet d'un commerce important ; ce sont les cotons, les laines, les blés, les orges, les graines de lin, le sésame, les peaux de mouton, de bœuf, de lièvre, la cire, le miel, les vins ordinaires, et le fameux vin de Chypre, ou vin de la Commanderie, qui se cultive dans la région montagneuse au centre de l'île et dont la fabrication y a été introduite par les Templiers. De là viendrait sans doute le dicton : "Boire comme un Templier." Quelle fille irrévérencieuse que l'histoire !

Malheureusement pour les gourmets, il paraît que ce fameux vin ne se récolte plus et qu'il se fabrique maintenant dans une sous-préfecture de l'Hérault, à Cette. Que les amateurs se le disent !

La population grecque s'adonne à l'agriculture ; les paysans sont à l'aise, beaucoup sont riches, et il n'y a point de pauvres. Quant aux Turcs, ils sont fanatiques, ignorants, querelleurs, et toute leur ambition consiste à obtenir quelque emploi, devenir fonctionnaire afin de pressurer la population grecque. Un très-petit nombre d'entre eux cultive ; ils vivent misérables, surchargés de femmes et d'enfants, et dégradés, abrutis par la polygamie.

Tous les renseignements qui précèdent sont de pure curiosité, et c'est à ce titre que je vous les donne. La question principale, c'est l'importance du point stratégique dans le bassin oriental de la Méditerranée.

Chypre commande le canal de Suez, cette grande route des Indes, et si l'Angleterre a pris possession de Chypre, c'est dans le but d'y créer un grand établissement maritime. Avec Gibraltar, avec Malte, avec Chypre, étapes maritimes et postes militaires d'une grande route commerciale, l'Angleterre n'a rien à craindre de la Russie.

A ce point de vue, l'Europe, débarrassée d'une surveillance incessante, doit franchement remercier l'Angleterre de l'attitude qu'elle vient de prendre. Si jamais la Grande-Bretagne voulait abuser de son influence et des positions qu'elle occupe dans la Méditerranée, nous pensons qu'elle en serait empêchée par une ligue des Etats méditerranéens, dont le premier intérêt est la liberté complète de navigation. L'Angleterre n'entretient d'ailleurs aucune pensée de ce genre. Chypre ajoute bien peu à son influence dans ce bassin commercial, mais en tant que base d'opérations militaires : transport de troupes en Egypte, en Syrie, défense des routes des vallées du Tigre et de l'Euphrate, ce point est admirablement situé ; Chypre ferme le port de Scanderoune, commande le golfe d'Adalia et le golfe d'Alexandrette.

Pour revenir au traité de Berlin, car c'est à cause de lui que nous nous occupons aussi longuement de l'île de Chypre, tout le monde se déclare satisfait de ses résultats.

On a prétendu ici que lord Beacons-

field avait offert à M. Waddington, comme compensation à Chypre, la possession pour la France de la *régence de Tunis*. On assure aussi que notre ministre des affaires étrangères aurait décliné l'offre, voulant revenir du Congrès les mains nettes ! Encore un qui peut dire, comme un ancien ministre du Canada : *These hands are clean !*

Cette réponse me semble assez probable, mais formulée assurément avec des expressions moins nettes que celles mises dans la bouche du représentant de la France.

En tout cas, ce qui reste acquis à l'histoire et à l'honneur de notre gouvernement, c'est le désintéressement de la France, son refus d'accepter la moindre dépouille de la Turquie ; et, mieux encore, la victoire que sa générosité autant que son bon sens a remporté sur l'esprit d'intolérance et de fanatisme, en proposant et faisant assurer la liberté de conscience, et l'égalité civile, politique et religieuse, aux membres de tous les cultes et de toutes les confessions. Cette mesure de dignité et de civilisation s'appliquera dans les nouvelles provinces autonomes comme dans les anciennes possessions de l'Empire turc.

Cette stipulation, insérée dans le traité de Berlin à la demande expresse de la France, vivra plus longtemps que le traité ; et des familles, des populations entières béniront encore cette généreuse intervention de la France en faveur de l'humanité et de la justice, qu'il ne subsistera plus rien des autres clauses du fameux contrat.

La France ne tire aucun bénéfice du traité de Berlin, c'est là son mérite et son titre. Elle suit, sous son nouveau gouvernement, la tradition nationale, obéissant aux aspirations chevaleresques de sa race et de son sang. Cela suffit à sa gloire.

Voici le texte de la clause 45 concernant les nouvelles dispositions à l'égard des membres des divers cultes :

..... Dans toutes les parties de l'Empire ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, et l'exercice de toutes les professions et industries, dans quelque localité que ce soit.

Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les tribunaux. L'exercice et la pratique extérieure de tous les cultes seront entièrement libres, et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels. Les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines de toutes les nationalités voyageant dans la Turquie d'Europe et d'Asie jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges.

Le droit de protection officielle est reconnu aux agents diplomatiques et consulaires, des puissances en Turquie, tant à l'égard des personnes susmentionnées que de leurs établissements religieux, de bienfaisance et autres dans les Lieux-Saints et ailleurs. Les droits acquis à la France seront expressément réservés, et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être portée au *statu quo* dans les Lieux-Saints. Les moines du mont Athos, quel que soit leur pays d'origine, seront maintenus dans leurs possessions et avantages antérieurs, et jouiront, sans aucune exception, d'une entière égalité de droits et de prérogatives.

La Turquie, sous le protectorat de l'Angleterre, va devenir un centre d'affaires des plus importants, et la hausse de toutes les valeurs turques, aussitôt le traité anglo-turc divulgué, est une preuve de notre assertion.

La Turquie a chez elle les éléments d'une richesse inouïe : mines, forêts, fécondité du sol. Il ne s'agit que de les développer, et surtout de rétablir entièrement les bases de la propriété foncière, tant en Europe qu'en Asie, où cette propriété se trouve encore à la merci de l'absolutisme des pachas, et en proie à toutes les exactions du fisc.

Une autre plaie, c'est l'étendue de la propriété de main-morte, ou bien ecclésiastique, qui, sous le nom de *vakoufs*, constituent, d'après des relevés authentiques, au moins les deux tiers de la propriété immobilière. Ces biens, exempts d'impôts, sont confiés à des tenanciers qui paient à la mosquée la somme destinée à l'uléma et à l'entretien des bâtiments.

Or, l'instabilité de la propriété, les charges qui la grèvent, sont telles que les propriétaires, dépourvus de toute sécurité, recherchent la protection des mosquées et leur font la donation de leurs biens, à condition de rester à l'état de tenanciers, moyennant une légère redevance.

Ces vakoufs, une fois annexés au domaine de l'Etat, donneront à celui-ci une ressource de plusieurs milliards, et nul doute que l'Angleterre et la commission européenne, chargés de réorganiser la Turquie économique, n'opèrent cette réforme, que le sultan Mahmoud, l'exterminateur des janissaires, n'osa tenter, tant le mal lui sembla profond.

Si les valeurs ottomanes sont en hausse, les valeurs russes baissent, au contraire. La Russie, paraît-il, aurait dépensé dans cette campagne quatre milliards de francs ; et l'état du trésor l'obligera d'emprunter pour régulariser sa situation financière. Sur cette espérance, enterrons la question d'Orient.

L'événement de la semaine, à l'Exposition, c'est le concours des orphéonistes, qui a eu lieu par séries, dans soixante-trois salles de Paris. Il y avait là vingt-deux mille exécutants, membres de six cent trente sociétés françaises ou étrangères. Des billets de un franc donnaient droit d'entrée dans une des salles, au choix. Un grand festival organisé dans le jardin des Tuileries, où vingt mille exécutants se sont fait entendre devant un public évalué à deux cent mille personnes, a terminé par un vaste défilé les exercices du concours. C'était la fête de l'union des chœurs !

Une frégate cuirassée, destinée à la division navale de l'océan Pacifique, et portant le pavillon de M. le contre-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, va promener sur les eaux un nom cher au Canada, celui de *Montcalm*, nom de la frégate susdite.

Vous savez combien Paris s'éprend des nouveautés. Aujourd'hui d'un éléphant, demain d'un écuyer, des Nubiens ou des Tziganes. En ce moment, ce qui le captive et amène des millions de spectateurs sur la place du Carrousel, c'est le fameux ballon captif de M. Henri Giffard.

Cet aérostat monstrueux se balance, au moment où je vous écris, au-dessus du palais des Tuileries, bien que sa base touche terre. C'est vous dire les dimensions gigantesques de cet appareil formé extérieurement de quatre toiles superposées et réunies par trois couches de caoutchouc. Afin d'assurer l'imperméabilité de la toile extérieure et vulcanisée, on lui a appliqué une couche de vernis à l'huile de lin et au blanc de zinc. La circonférence est de 309 pieds. Le gonflement du ballon, qui cube 78,000 pieds, a duré quatre jours. La toile a 68 mètres de longueur, ou 204 pieds. Le câble donnera une élévation de 1,800 pieds.

Le ballon, muni de ses soupapes, pèse 10,400 livres ; le filet, 6,400 ; la nacelle, 3,200 ; les cordages d'attache, 7,500, en tout, 27,000 livres.

Les machines destinées au fonctionnement de ce colosse pourront faire juger de l'importance de l'entreprise. Le treuil, qui mesure 6 pieds de diamètre sur 33 pieds de longueur, pèse 96 mille livres, et sera mis en mouvement par deux chaudières tubulaires de la force de 300 chevaux.

La nacelle, qui contiendra cinquante voyageurs, a une forme annulaire et mesure 18 pieds de diamètre. La galerie où circuleront les touristes est à double fond, et comprend 16 compartiments. On a pris les plus grandes précautions pour prévenir les résultats de toute imprudence, et les voyageurs, une fois casés dans leurs boîtes, pourront bien passer la tête au dehors, mais rien que cet appendice. Deux aéronautes de profession accompagneront chaque ascension du ballon.

Le prix du voyage a été fixé à 20 francs. Pour les personnes qui recherchent des émotions, ce prix n'a rien d'exagéré. Mais je connais bon nombre de gens qui, même au prix d'une prime de cent francs, ne se hasarderont point à ce voyage aérien, cela, malgré la solidité des câbles et l'in-

discutable mérite de M. Giffard. Me trompé-je ?

N'importe, pareil à un gnome énorme, le ballon se balance dans les airs et se profile sur l'azur.

Allons ! mesdames et messieurs, prenez vos places ! Les voyageurs pour l'espace planétaire, en voiture !

Au sujet de voyage, que je vous parle de celui que le vapeur la *Junon* va faire autour du monde. Ce navire, du port de 1,500 tonneaux et de 600 chevaux de force, appartient à la compagnie Fraissinet, qui fait les services entre la France et l'Algérie. Ce steamer, appelé *navire-études* par son armateur et commandant, M. Biard, lieutenant de la marine nationale, et que des œuvres charmantes, des récits de mer et de voyage vous ont fait connaître sans doute, a pris à son bord cinquante jeunes gens, les deux tiers français, les autres suisses, belges, pour leur faire exécuter un voyage autour du monde comme complément de leur éducation classique. Cette excellente idée a été émise il y a quelques années par M. Biard. La presse française, la Société de géographie, encouragèrent ce projet, qui a pourtant mis quatre années à parvenir à sa période d'exécution. N'importe, le bien est fait, et la semence portera des fruits.

M. Biard, commandant du navire et de l'expédition, a obtenu, pour conduire à bien son entreprise, un congé de six ans, avec appointements complets et conservation de ses droits à l'avancement. Le prix de voyage, tout frais compris, et en cabine de première classe, est de 18,000 francs. Outre un médecin et un aumônier, trois professeurs d'histoire naturelle, de géométrie descriptive et de physique, feront campagne sur la *Junon*.

M. M. de Quatrefage, Levasseur, Geoffroy St-Hilaire, Robert Mitchell, Meurand, Stanley, réunis, lundi soir, dans un banquet d'adieu, à l'hôtel Continental, ont, après quelques paroles d'encouragement, souhaité un bon voyage et un heureux retour à cette expédition.

La France aura eu l'initiative de ces voyages d'études, et surtout le mérite d'avoir mis l'idée en exécution.

Ne vaut-il pas mieux, en effet, s'instruire par l'observation et les voyages, que de dissiper sa fortune et sa santé dans l'oïveté ou les plaisirs ? et n'est-il pas préférable d'agrandir le domaine de ses idées, de connaître les pays, leurs habitants et leurs produits, que les combinaisons du baccarat ou de la roulette ?

La *Junon* inaugure le premier de ces voyages-d'études. Espérons que c'est là le commencement d'une série, et qu'à l'avenir, ce ne sera plus chaque année un, mais dix navires qui sortiront de nos ports. Cette petite troupe visitera certainement Montréal et Québec, car les grands lacs et le Saint-Laurent sont compris dans l'itinéraire.

Mais, arrivé à la fin de cette correspondance, je m'aperçois que nous n'avons pas fait notre tour habituel dans l'Exposition. Il est vrai que les développements exigés par la question d'Orient et le traité de Berlin expliquent cet oubli. Admettez aussi qu'on ne bouleverse pas tous les jours la carte de l'Europe ; et que, pour se retrouver au milieu des nouvelles frontières, il faut du temps et l'occasion. C'est là mon excuse, qui en vaut bien une autre.

A. ACHINTRE.

CORRESPONDANCE

M. le Rédacteur,

Ma première correspondance ayant soulevé contre *L'Opinion Publique* la bile de quelques journaux conservateurs, je crois devoir remettre à plus tard la publication de ma deuxième, qui lui attirerait peut-être, cette fois, les colères d'un bon nombre de libéraux. La vérité choque.

LAMBDA.

AVIS

Nos abonnés qui ne conservent pas *L'Opinion Publique* pour la faire relire nous obligeraient beaucoup en nous renvoyant les Nos. 7 et 18 de cette année, que nous voulons bien payer.